



AGIRC- ARCCO :

l'âge de départ à la retraite
repoussé à 63 ans !

POURQUOI LA CGT A REFUSÉ DE SIGNER LES FUNESTES ACCORDS...

L'accord qui entérine la fusion des régimes de retraite complémentaire AGIRC (cadres) et ARCCO (pour tous celles et ceux qui cotisent au régime de base de la Sécurité Sociale) du 17 novembre 2017 n'est pas à l'avantage des salarié.e.s, à l'instar des fusions d'établissements et des instances représentatives du personnel.

Partant du constat d'un déficit qui se creusait de plus en plus, notamment pour l'AGIRC, un accord piloté par le MEDEF en date du 30 octobre 2015 prévoyait la fusion des 2 caisses complémentaires. La CGT n'avait déjà pas signé cet accord, ni celui de novembre 2017.

Pour autant, CFDT, CFE-CGC et CFTC ont signé ces accords et ils s'appliquent !

Les conséquences pour les salarié.e.s sont :

☞ **Lorsqu'au bout de 42,5 années de bons et loyaux services** auprès de nos employeurs, les salarié.e.s feront valoir leur droit au **départ en retraite à taux plein**, un **choix cornélien** va s'imposer pour celles et ceux né.e.s à partir du 1er janvier 1957 : soit partir avec une pension amputée de 10% pendant 3 ans ; soit **continuer à travailler plus, pour gagner... Ce qui nous est dû !**

Plusieurs choix seront alors possible :

▶ **Reculer l'âge de départ à la retraite sans décote, d'un an (de 62 à 63 ans) pour partir à taux plein**

▶ **Reculer l'âge de départ à la retraite sans décote de : 2 ans pour partir avec 10% de plus, 3 ans pour partir avec 20% de plus ou même de 4 ans pour partir avec 30% de plus, MAIS pendant une année seulement !!!**

☞ **Bien sûr, le MEDEF ne s'est pas arrêté à là... Il impose une augmentation de la valeur d'achat des points retraite et une diminution de la valeur de service de ceux-ci ; autrement dit, nous achèterons moins de points et ceux-ci auront moins de valeur, donc les pensions baisseront !** Cette mesure, couplée avec le **recul de la date de revalorisation des retraites complémentaires** (du 1^{er} avril au 1^{er} novembre) a pour effet une **baisse immédiate du pouvoir d'achat de -4% pour les retraités** (estimation de -9% sur les pensions pour la génération 1985).

Le patronat a refusé toute augmentation des cotisations. Une fois de plus, **les salarié.e.s paient, par la baisse de leur pension retraite, le déficit des caisses complémentaires** alors que le régime unifié AGIRC-ARCCO devrait être excédentaire d'un milliard en 2019 (d'après le Conseil d'Orientation des Retraites) !

Ces mesures du régime unifié AGIRC-ARCCO sont le premier acte régressif de la future réforme des retraites prévue par M.Macron et le patronat pour fin 2018 afin de diminuer les droits à la retraite.



**Refusons l'austérité imposée par quelques nantis
qui ont oublié les valeurs solidaires fondatrices
issues du conseil National de la Résistance !**